



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères et deux
modifications sur la commune de Plan-les-Ouates

10 octobre 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune des 14 décembre 2017 et 28 août 2018 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 17 septembre 2018,

ARRÊTE :

1. Il est donné les noms :

Chemin du Bois-Ecard

à l'artère débutant au chemin de l'Essartage et finissant sur la partie piétonnière du chemin des Sciers.

Cette dénomination reprend le nom du lieu-dit reporté sur l'atlas Mayer de 1828-1831.

Code voie : 65200 (n°1 sur le plan ci-dessous)

Chemin du Pré-de-la-Raisse

à l'artère commençant au chemin de l'Essartage et finissant sur la partie piétonnière du chemin des Sciers.

Cette dénomination reprend le nom de ce lieu-dit figurant sur la carte Siegfried de 1899.

Code voie : 65218 (n°2)

2. Les modifications :

Chemin de l'Essartage

Cette voie commence désormais depuis la contre-route de l'autoroute et se termine sans issue.

L'essartage était une opération, largement utilisée autrefois, qui consistait à défricher un terrain boisé.

Code voie : sans changement (n°3)

Chemin des Sciers

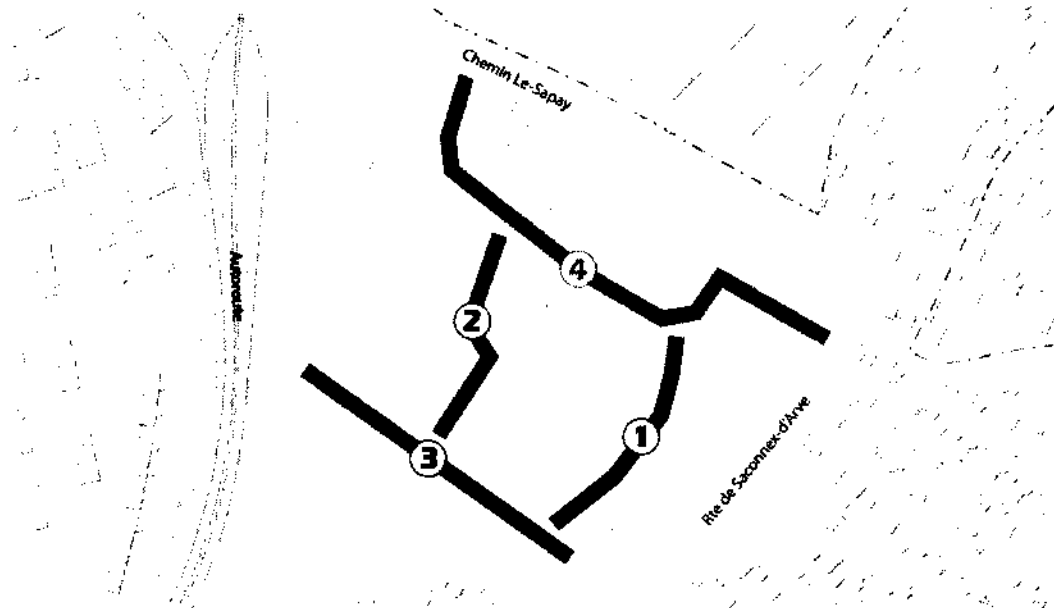
Cette artère commençant à la route de Saconnex-d'Arve se termine désormais au chemin Le-Sapay.

Les Sciers est un nom de lieu-dit de la commune

Code voie : sans changement (n°4)

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2018

Plan des dénominations de Plan-les Ouates :



3. Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1ex.
CHA/LG	1ex.
DT	1ex.
DF	1ex.
DS	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'A. B.' or similar.